



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 février 2023

N° 230209011

ÉCONOMIE - Abrogation de la délibération n°221122281 portant approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à destination de l'association HLWA

L'an deux mil vingt trois, le neuf février à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 1 février 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIAN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 26

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme HERRATI par M. MOKHBI - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. GIRY par M. CRESPIAN - M. EL ARCHE par Mme VÉRIN - Mme SCHAFFER par Mme MAZIÈRES.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE.
SECRETAIRE Françoise CARTEAU

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

ÉCONOMIE - Abrogation de la délibération n°221122281 portant approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à destination de l'association HLWA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Mme Patricia TORDJMAN Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L.242-2,

VU sa délibération n°221122281 en date du 22 novembre 2022, portant approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à destination de l'association HLWA,

VU le budget communal,

CONSIDERANT qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€ a été votée par le conseil municipal lors de sa séance du 22 novembre 2022 au bénéfice de l'association How Lucky We Are (HLWA) afin de soutenir une animation conviviale et citoyenne à Gentilly le dimanche 25 décembre sur le parvis du service culturel,

CONSIDERANT l'annulation de cette manifestation par l'association, faute de temps et de moyens,

APRES examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles pour tous » en date du 2 février 2023.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE – **APPROUVE** l'abrogation de la délibération n°221122281 portant approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à destination de l'association HLWA.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 10 février 2023

Reçu en préfecture le 10 février 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-20230209-8844-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

